

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Baumat Annabelle demeurant Avenue du 13ème Tirailleurs 10 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue du 13ème Tirailleurs, 10 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section C n°12K2.

La demande consiste à la régularisation d'une installation fixe implantée à 3 m de la limite mitoyenne arrière et à 6 m de la limite mitoyenne de droite, il est destiné à du télétravail, sans accueil de clientèle ou du public.

Ce volume présente une surface de 6,3 m², des élévations recouvertes d'un bardage bois vertical, des baies vitrées et une toiture plate de 2,2 m de hauteur.

Ce volume sera ancré au sol par fixation légère et réversible (vis de fixations, pas de béton), et est prévu pour une durée déterminée de 10 ans.

L'annonce de projet est réalisée sur base des articles suivants du Code du Développement Territorial :

- Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.
- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Les écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation sont les suivants :

- Volume implanté en dehors de la zone de bâtisse.
- Toiture plate.
- Matériau de parement (bardage bois).
- L'architecture du nouveau volume n'est pas en harmonie avec celle du volume principal.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/09/2026 au 08/10/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 9 septembre 2026